



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Paris, le 03 OCT. 2017

Service du développement durable  
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale  
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1315-17

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale  
sur le projet de construction d'un ensemble immobilier de bureaux - ZAC des Papeteries à  
Nanterre (92) dans le cadre de la procédure de permis de construire**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 03 août 2017 pour avis sur le projet, présenté par Ecocampus Seine, de construction d'un ensemble immobilier de bureaux - ZAC des Papeteries à Nanterre (92), dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

p.o

La directrice adjointe

  
Claire GRISEZ



Certificat N° A 1607  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)